

**RENTRÉE SCOLAIRE 2019 – 2020**

**Pour les 6<sup>èmes</sup>**

**Lundi 2 septembre 2019 : appel à 8h15**

Journée d'intégration et de découverte de l'établissement.

**Fournitures nécessaires pour cette première journée :**

Quelques feuilles de classeur et une trousse, les élèves auront leurs livres à rapporter le soir.

**Pour les 5èmes, 4èmes et 3èmes**

**Mardi 3 septembre 2019 : appel à 8h15**

**Les 6èmes auront classe ce jour**

**VOUS RETROUVerez TOUS LES FORMULAIRES DE PRE-RENTREE SUR  
LE SITE INTERNET DU COLLEGE :  
[WWW.COLLEGESAINSTJOSEPHCANCALE.ORG](http://WWW.COLLEGESAINSTJOSEPHCANCALE.ORG)  
INFORMATIONS GÉNÉRALES**

*Le Collège Saint-Joseph est un établissement catholique, sous tutelle de la congrégation des frères de Ploërmel.*

**Directeur** : Marc LE SAINT

**Organisme de gestion** (OGEC) : Président : Pierre SERRAND

**Association des Parents d'Elèves** (APEL) : Présidente : Jessica MAGNANT

## **ADMINISTRATION**

**Accueil – secrétariat – comptabilité** : 02.99.89.60.72

**Vie scolaire** : 02.99.89.98.87

En période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 et accueil téléphonique le mercredi de 8h à 12h15.

Pour cet été : fermeture le **Vendredi 12 Juillet** et réouverture le **Jeudi 22 Août**.

## **HORAIRES DE COURS**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h10 et de 13h45 à 16h45.

Mercredi de 8h15 à 12h10.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Le jour de la rentrée, votre enfant recevra son carnet de bord dans lequel sera spécifié le règlement intérieur, le règlement du CDI et la charte informatique Internet que vous devrez signer.

## **DISPOSITIONS MATÉRIELLES ET PÉDAGOGIQUES**

### **FOURNITURES**

Vous trouverez en *ANNEXE 1*, la liste des fournitures demandées pour la scolarité 2019/2020 de votre enfant.

Si vous avez opté pour un kit fournitures proposé par l'APEL, ce dernier sera à retirer à partir du 19 août au SUPER U de Cancale (vous recevrez début juillet un courrier de l'A.P.E.L précisant le contenu du kit, son tarif ainsi qu'un coupon nominatif d'échange pour le magasin).

### **LIVRES**

Prêtés par le Collège, ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Ces derniers devront en prendre le plus grand soin et les couvrir impérativement pour **le lundi 9 septembre**.

**Toute détérioration d'un livre entraînera un dédommagement de la part du responsable.** *Une facture pourra vous être adressée en fin d'année scolaire en cas de perte ou dégradation d'un manuel scolaire.*

Les cahiers TD (Travaux Dirigés) sont à votre charge. Le collège effectue ces achats groupés, ce qui permet un prix plus bas, qui sera inclus dans votre facture.

### **CARTABLERIE**

*Nous conseillons des sacs ou cartables rigides pour éviter la détérioration des livres.* Des casiers sont mis gratuitement à la disposition des élèves demi-pensionnaires. Le cadenas reste à la charge des familles. Il devra être accompagné d'un double de clé du cadenas utilisé par votre enfant pour confirmer l'attribution du casier (cf. *ANNEXE 2*).

## **AUTORISATION PARENTALE DE SORTIES SCOLAIRES**

En *ANNEXE 3*, l'autorisation parentale de sorties scolaires de votre enfant pour l'année scolaire.

### **SANTÉ**

En *ANNEXE 4*, l'autorisation ou non de distribution d'iodure de potassium, formulaire obligatoire pour tous les élèves.

En *ANNEXE 4 Bis*, la fiche santé et sécurité des élèves doit être complétée (recto/verso), elle est nécessaire en cas d'intervention d'une équipe médicale.

### **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CLASSE**

Après évaluation des informations médicales, familiales et du contexte de l'activité, *seul le professeur d' E.P.S. décide de la présence ou non de l'élève avec la classe.*

Si l'inaptitude ne permet pas sa présence pendant les heures d' E.P.S., il a obligation de rester en permanence sous la responsabilité du Collège.

### **ASSOCIATION SPORTIVE UGSEL**

Animée par les professeurs d' E.P.S., elle propose des activités, les mercredis après-midi ou sur le temps du midi, dans le cadre de l' U.G.S.E.L. (Union Sportive de l' Enseignement Libre) : athlétisme, tennis de table, badminton, rink-hockey, cross, voile. Des formulaires d'inscription vous parviendront courant septembre par le biais de votre enfant.

### **VOILE**

Vous trouverez dès à présent un modèle de certificat médical, une autorisation parentale ainsi que les modalités de règlement pour participer à l'activité voile du mercredi (*cf. ANNEXE 5*).

## **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

### **FACTURATION**

Pour les personnes optant pour le paiement par prélèvement automatique : remplir l'autorisation de prélèvement annuel et la retourner au collège pour le **Lundi 24 juin au plus tard**. (*cf. ANNEXE 6*)

### **RESTAURATION**

La restauration est assurée par la société CONVIVIO.

#### **DEMI-PENSIONNAIRES :**

Le prix du repas pour 2019-2020 est fixé à **4€95**.

#### **EXTERNES :**

Le prix du repas occasionnel est de **5€50**.

Les tickets sont vendus par carnet de 5 ou 10. Aucun ticket ne sera vendu à l'unité.

## RETRIBUTION

La contribution des familles s'élève à **400€** par an. Il est proposé aux familles qui le souhaitent un tarif de « solidarité » de 430€ par an.

**Pour les personnes ne souhaitant pas régler par prélèvement automatique, nous vous enverrons dès la rentrée un document vous indiquant les modalités de paiement.**

Prix du forfait annuel	Mensuel	Mensuel Tarif de soutien
<b>Externe</b> (contribution) : <b>400 €</b> par an <i>Dont 7.71 euros d'assurance individuelle accident (Mutuelle Saint-Christophe)</i>	<b>40 €</b> (scolarité)	<b>43 €</b> (scolarité)
<b>Demi-pensionnaire</b> : 135 repas x 4,95 € ( <i>cf. rubrique restauration</i> )		
6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> : ( <i>cantine 4 jours/semaine = 668,25 € par an</i> )	<b>106,80 €</b> (scolarité+cantine)	<b>109,80 €</b> (scolarité+cantine)

## BOURSES

Une information sur les modalités d'obtention des bourses 2019/2019 vous sera transmise à la rentrée.

## ASSURANCE SCOLAIRE

Vous trouverez ci-joint le fascicule de la mutuelle Saint Christophe. Les élèves du collège Saint Joseph sont assurés par la Mutuelle Saint Christophe dans le cadre d'un contrat groupe. Cette assurance ne garantit pas les accidents dont les enfants sont responsables, ni les dommages causés à autrui. C'est votre responsabilité civile qui intervient dans ces cas. **Merci de fournir un justificatif de responsabilité civile.**

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### APEL

Vous trouverez en **ANNEXE 7** le bulletin d'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

### ÉTUDE DU SOIR

L'établissement propose une étude du soir ouverte à tous les élèves. Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h. (*cf. ANNEXE 8*)

### AIDE AUX DEVOIRS

Une aide aux devoirs est proposée à Cancale (français, mathématiques, physique-chimie, anglais, allemand) à partir du lundi 30 septembre au centre socioculturel, rue du Docteur Cocar. Une participation financière de 5€ par an est demandée aux familles.

Contact :

- M.Leclerc : 06-52-92-10-38 ou [guyleclerc@free.fr](mailto:guyleclerc@free.fr)

- Mme Deregnacourt : 06-19-12-36-03 ou [a.deregnacourt@wanadoo.fr](mailto:a.deregnacourt@wanadoo.fr)